

Communauté de Communes des  
Vallées de la Braye et de l'Anille  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°8 - 3/6  
Commune : MONTAILLE

1 : 5 000

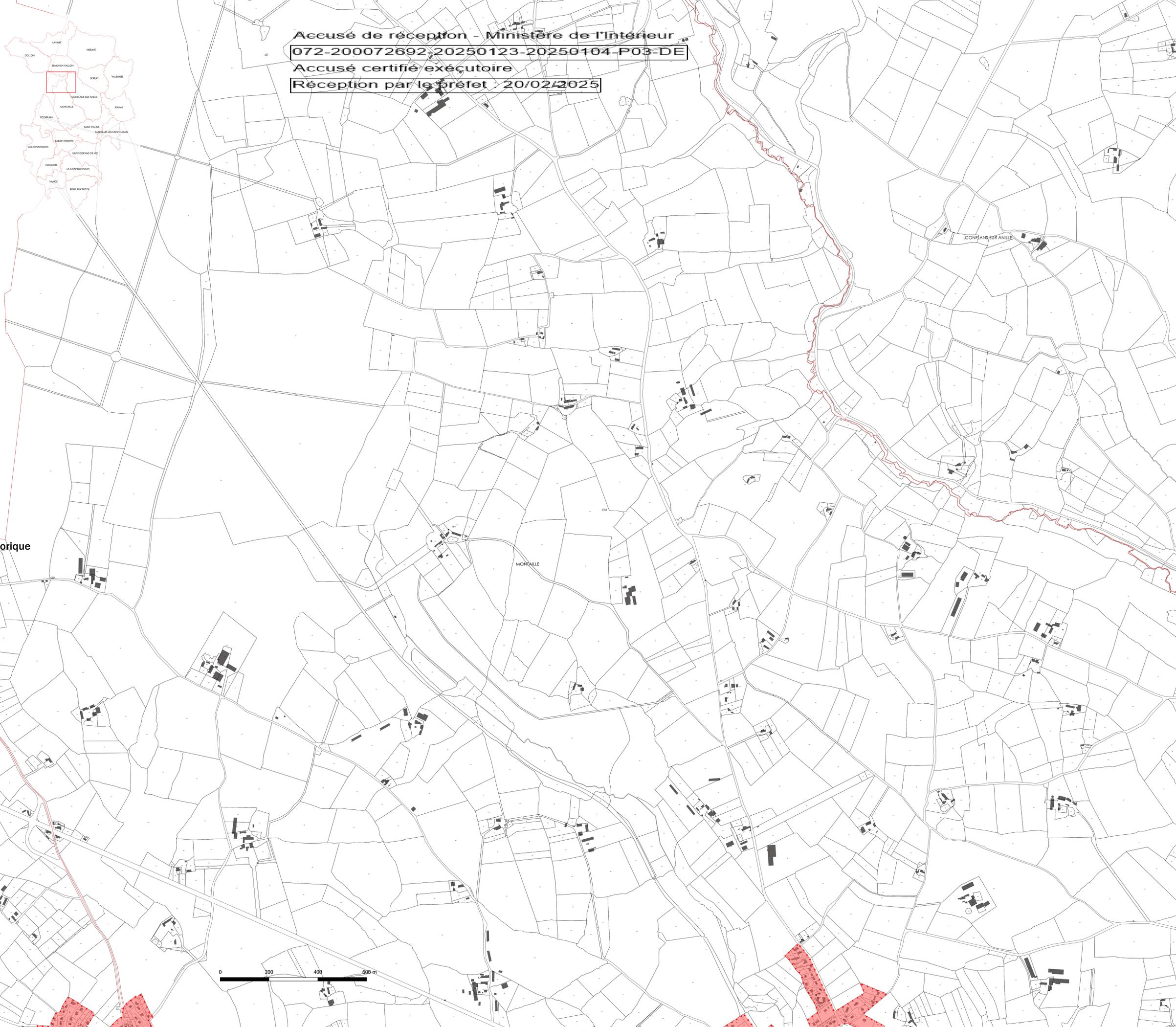
Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025  
approuvant les dispositions de la modification de droit commun  
du PLUi

Fait à Saint-Calais,  
Le Président,

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025  
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022  
Elaboration approuvée le : 28/01/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-200072692-20250123-20250104-P03-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 20/02/2025



-  Monuments historiques
-  Périmètre du droit de préemption urbain
-  Périmètre de protection d'un monument historique
-  Site patrimonial remarquable

